



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un moment essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir (analyses rétrospective et prospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux donnée à l'occasion du DOB : dorénavant, ce dernier s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire qui doit comporter :

- Une large rétrospective de l'année 2020 à 2025 sera présentée, afin de comprendre comment la situation financière de la commune s'est détériorée.
- Les orientations budgétaires 2026 envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- La proposition d'un plan pluriannuel de fonctionnement sur 3 ans afin de clarifier la stratégie de la commune.

Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote en tant que tel, mais l'assemblée délibérante par sa délibération prend acte de l'organisation d'un tel débat.

Le Rapport d'orientation budgétaire est transmis à l'appui de la délibération prenant acte de l'organisation du Débat d'orientation budgétaire au Préfet.

I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE MONDIAL

1) La croissance

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'activité économique mondiale. La croissance devrait ainsi se situer autour de 2,8 % à 3 %, selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), traduisant une dynamique plus modérée qu'au cours des années précédentes.

Cette évolution s'explique notamment par la situation des économies avancées, en particulier au sein de l'Union européenne, où la croissance demeure faible en raison de conditions de financement plus contraignantes et d'une demande intérieure modérée.

Les économies émergentes continuent de soutenir l'activité mondiale, dans un environnement toutefois plus incertain.

2) L'inflation

Après les niveaux élevés observés en 2022 et 2023, l'inflation ralentit progressivement. En 2025, elle reste toutefois proche de 5 % à l'échelle mondiale, avec des situations contrastées selon les zones, d'après le FMI.

Si elle se rapproche des niveaux cibles dans les économies avancées, elle demeure plus élevée et volatile dans les économies émergentes. Par ailleurs, l'inflation reste différenciée : les prix de l'énergie, bien qu'en recul, demeurent instables, tandis que les services (logement, transports, prestations) connaissent une inflation plus persistante.

Dans ce contexte, les taux d'intérêt restent élevés afin de contenir ces tensions, ce qui renchérit le coût du crédit et pèse sur l'investissement.

3) L'environnement géopolitique

L'environnement géopolitique international demeure fortement dégradé. Le conflit en Ukraine continue d'affecter les marchés de l'énergie et des matières premières.

La situation s'est aggravée en 2026 au Moyen-Orient avec le conflit impliquant l'Iran, les États-Unis et Israël, accentuant la volatilité des prix de l'énergie, notamment en raison des tensions autour du détroit d'Ormuz.

Par ailleurs, les tensions entre les États-Unis et la Chine, ainsi que les risques d'escalade entre l'Inde et le Pakistan, contribuent à un climat d'incertitude durable.

Une nécessaire prudence budgétaire

Ce contexte — marqué par un ralentissement de la croissance, une inflation encore présente, des taux d'intérêt élevés et des tensions géopolitiques — appelle à une gestion prudente des finances publiques.

La maîtrise des dépenses, la sécurisation des équilibres financiers et la vigilance sur les conditions de financement constituent des enjeux majeurs.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN

1) Croissance économique

La croissance économique en Europe reste modérée dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes. Après le rebond post-crise sanitaire, l'activité a ralenti sous l'effet de plusieurs facteurs, notamment le resserrement des politiques monétaires et les tensions internationales.

En 2024-2025, la croissance de la zone euro est estimée autour de 0,8 % à 1,5 %, selon les projections de la [Commission européenne](#) et de la [Banque centrale européenne](#). Cette progression modérée s'explique par :

- Une demande intérieure affaiblie
- Un recul de l'investissement dans certains secteurs
- Un contexte international moins dynamique

Toutefois, certains facteurs soutiennent encore l'activité :

- La résilience du marché du travail
- La reprise progressive de la consommation
- Les investissements liés à la transition écologique et numérique

À moyen terme, une légère amélioration est attendue, sous réserve d'un environnement international plus stable.

2) Inflation

Après un pic historique en 2022-2023 lié notamment à la crise énergétique, l'inflation en Europe a nettement ralenti, tout en restant un sujet de vigilance.

Dans la zone euro, l'inflation se situe désormais autour de 2 % à 3 %, se rapprochant de l'objectif fixé par la [Banque centrale européenne](#) (2 %). Cette baisse s'explique principalement par :

- Le recul des prix de l'énergie
- La normalisation des chaînes d'approvisionnement
- Les effets des politiques monétaires restrictives

Cependant, certaines pressions persistent :

- Inflation dans les services
- Hausse des salaires dans plusieurs pays
- Tensions sur certains marchés (logement, alimentation)

La BCE maintient une politique prudente afin de stabiliser durablement les prix, ce qui peut continuer à peser sur l'activité économique à court terme.

3) Contexte géopolitique

Le contexte géopolitique reste un facteur déterminant pour l'économie européenne.

Le conflit en Ukraine, lié à l'invasion par la [Russie](#), continue d'entraîner des conséquences importantes :

- Tensions sur les marchés de l'énergie
- Réorganisation des approvisionnements
- Hausse des dépenses publiques (défense, soutien économique)

Par ailleurs, d'autres tensions internationales influencent l'économie européenne :

- Rivalités commerciales entre grandes puissances (notamment [États-Unis](#) et [Chine](#))
- Instabilités au Moyen-Orient impactant les flux énergétiques
- Risques de fragmentation du commerce mondial

Ces éléments contribuent à un climat d'incertitude qui affecte :

- Les décisions d'investissement
- Les échanges commerciaux
- La confiance des acteurs économiques

Conclusion

L'environnement économique européen est caractérisé par une croissance modérée, une inflation en voie de stabilisation et des risques géopolitiques élevés. Ce contexte appelle à une gestion budgétaire prudente, tout en maintenant les investissements stratégiques nécessaires à la transition économique et à la résilience des territoires.

III. CONTEXTE NATIONAL

1) Situation économique de la France

L'économie française évolue dans un contexte de ralentissement, en cohérence avec la tendance européenne.

La croissance reste modérée, autour de 0,8 % à 1,3 %, portée principalement par la consommation des ménages et les services. Toutefois, plusieurs facteurs pèsent sur l'activité :

- Le niveau encore élevé des taux d'intérêt
- Un ralentissement de l'investissement des entreprises
- Un contexte international incertain

Le marché du travail demeure relativement résilient, avec un taux de chômage stabilisé, mais des tensions persistent dans certains secteurs.

Par ailleurs, les finances publiques restent dégradées, avec un déficit public encore supérieur à 4 % du PIB, ce qui oblige l'État à engager une trajectoire de redressement budgétaire.

Dans ce contexte, la politique économique nationale vise un équilibre entre :

- Soutien à l'activité
- Maîtrise des dépenses publiques
- Réduction progressive du déficit

2) Loi de finances 2026

La loi de finances pour 2026, promulguée le 19 février 2026, constitue le cadre budgétaire de l'État pour l'année.

Elle s'inscrit dans un objectif de réduction du déficit public tout en maintenant certaines politiques de soutien économique.

Ses grandes orientations sont les suivantes :

- Maîtrise des dépenses publiques, avec des efforts demandés à l'ensemble des administrations
- Augmentation ciblée des recettes fiscales, notamment sur les hauts revenus et certains patrimoines
- Soutien à l'investissement et à l'innovation, notamment dans la transition écologique et industrielle
- Mesures en faveur du logement et du pouvoir d'achat

La loi de finances reste un outil central de pilotage économique, puisqu'elle détermine chaque année les recettes, les dépenses et l'équilibre budgétaire de l'État.

3) Principales mesures économiques

La loi de finances 2026 introduit plusieurs mesures significatives, qui traduisent les priorités économiques de l'État.

Mesures fiscales

- Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu (+0,9 %) afin de neutraliser l'effet de l'inflation
- Maintien ou renforcement de la fiscalité sur les hauts revenus avec la prolongation d'un taux minimal d'imposition
- Création d'une taxe sur certains patrimoines "non productifs" (biens de luxe détenus via holdings)

Mesures économiques et sectorielles

- Taxe sur les petits colis importés (≈ 2 €) pour protéger le commerce local
- Soutien à l'innovation (statut de jeunes entreprises innovantes, crédits d'impôt)
- Mesures en faveur du logement, avec de nouveaux dispositifs pour relancer l'investissement locatif

Mesures sociales et pouvoir d'achat

- Augmentation de certaines aides (ex : prime d'activité)
- Mesures ciblées pour les étudiants (repas à 1 €)
- Incitations fiscales aux dons et à la solidarité

Conclusion

Le contexte national est marqué par une croissance modérée et des finances publiques sous tension, conduisant à une politique budgétaire orientée vers la maîtrise des dépenses et la recherche de nouvelles recettes.

La loi de finances 2026 traduit cet équilibre entre :

- Rigueur budgétaire
- Soutien ciblé à l'économie
- Accompagnement des ménages et des secteurs prioritaires

IV. RETROSPECTIVE COMMUNALE 2020 – 2025

1) Contexte

Entre 2020 et 2025, la situation de la commune de La Penne-sur-Huveaune s'est sensiblement dégradée, tant sur le plan financier que sur celui de son organisation interne. Au cours de la première mandature (2020-2022), le contexte économique, à la suite de la période COVID, s'est en effet fortement détérioré, conduisant à la tenue d'une nouvelle élection municipale en 2022.

L'arrivée de la nouvelle équipe municipale s'est traduite par la mise en œuvre de transformations profondes au sein de la direction et des services municipaux. Ces changements, opérés de manière rapide et significative, ont engendré une désorganisation notable des services. Cette situation a contribué, à terme, à une dégradation accrue des équilibres financiers de la commune, notamment en raison de lacunes en matière de pilotage, de gestion interne et de mobilisation des ressources humaines.

Par ailleurs, il apparaît que certaines décisions d'investissement et d'acquisition ont été engagées sans démonstration suffisante de leur pertinence ou de leur caractère prioritaire pour la collectivité. Plusieurs dépenses peuvent ainsi être qualifiées de peu judicieuses, voire, dans certains cas, d'insuffisamment justifiées au regard des besoins réels de la commune.

En outre, des projets de rénovation d'envergure ont été initiés dans des conditions qui interrogent quant au respect des règles encadrant la commande publique, notamment en matière de procédures d'appel d'offres. Ces opérations, dont la conformité aux obligations réglementaires mérite d'être examinée avec attention, soulèvent des interrogations quant à leur transparence et à leur sécurisation juridique.

Dans ce contexte, la commune se trouve, depuis plusieurs années, confrontée à une situation financière particulièrement contrainte. Celle-ci se traduit par une accumulation continue de dettes auprès des fournisseurs et ce depuis 2020. Par ailleurs, une maîtrise insuffisante des dépenses de fonctionnement a contribué à accentuer ces déséquilibres, entraînant une progression constante de l'endettement fournisseurs.

2) Recettes Réelles de fonctionnement 2020 – 2025

(Recettes Réelles de fonctionnement, hors cession et écritures d'ordres)

En K €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REMBOURSEMENT PERSONNELS	178	99	178	76	118	180
PRODUITS DES SERVICES	458	675	688	658	748	721
CONTRIBUTION DIRECTE	4 248	4 312	4 492	4 805	5 051	6 699
FISCALITES LOCALES	2 023	2 076	2 119	2 165	480	497
AUTRES FISCALITES					1 684	1 724
DOTATION ET SUBVENTION	1 499	1 047	1 373	1 602	1 441	1 306
AUTRES PRODUITS	113	77	241	246	228	447
PRODUITS FINANCIERS	10	5	4		6	2
RECETTES EXCPECTIONNELLES	4	32	18	6		29
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 533	8 323	9 113	9 558	9 756	11 605

Les remboursements de personnels correspondent aux remboursements des caisses de santé à la suite des arrêts maladies de plus de 15 jours, aux arrêts de travail et aux remboursements pôle emploi des contrats de réinsertion (PEC).

- ➔ Difficilement prévisible, on constate de forte variation d'année en année. On peut traduire cela par des perturbations au sein des agents, qui peut être le résultat de plusieurs réorganisations des services, et de mouvement de personnel.

Produits des services, concernent en majorité les services proposés par la commune (cantine, périscolaire, crèche...).

- ➔ L'année 2020 a été fortement impacté à cause du Covid. Cependant sur la période 2021 à 2025 on remarque une augmentation des recettes des services (+6.81%) sans augmentation significative des tarifs. Signifiant un taux de remplissage plus élevé, et des services supplémentaires mis en place par la commune. Attention toutefois cette évolution des recettes peut également signifier une augmentation des dépenses pour le fonctionnement des services

Contribution Directe : Correspond à l'impôt foncier de la commune défini par le taux d'imposition.

- ➔ La contribution directe est revalorisée chaque année sur l'inflation de l'année N-1. Ainsi sans augmentation du taux on constate une évolution annuelle plus ou moins importante. En 2023 l'impôt a augmenté de plus 300K€ à la suite du conflit en Ukraine, et l'inflation élever qui en a suivi.
- En 2025, sous tutelle financière, la commune a été dans l'obligation d'augmenter son impôt (+1.6M€) afin de financer sa dette fournisseur.

Fiscalités Locales : concernent les autres taxes fiscales de la commune : TCFE, droit de mutation, TLPE etc...

Autres Fiscalités : concernent les reversements fiscaux fixés par la métropole ou l'état

- ➔ A noter que la fiscalité et les autres fiscalités étaient regroupés avant 2024 (nouvelle nomenclature m57). Peu de changement

Dotation et Subvention : correspondent aux dotations de l'état, de divers reversements et subvention CAF.

- ➔ Globalement les dotations de l'état baissent chaque année. La subvention CAF dépend des déclarations et des services proposés par la municipalité. Elle a fortement diminué en 2021

Les Autres Produits intègre les locations de salle et les loyers.

- ➔ Si les années 2020 et 2021 ont pu être perturbées par le Covid et les restrictions sanitaire, On constate tout de même une hausse significative notamment en 2025.

Produits Financiers : il s'agit de la dette récupérable relative au transfert de compétence de la Métropole.

Recette Exceptionnelles (*hors cessions*) : peuvent correspondre aux annulations de factures, avoirs, ou divers remboursements exceptionnelles (assurance...)

De manière général on peut constater une forte amélioration des recettes entre 2020 et 2025 (+36%). Cependant cette amélioration peut s'expliquer par :

- Des recettes en baisse sur 2020 et 2021 à cause du Covid, venant contraster avec les recettes de 2022 à 2025
- La revalorisation des bases fiscales en 2022 et 2023 dues à l'inflation liée à la guerre en Ukraine.
- Une hausse significative des impôts en 2025
- Une meilleure gestion des loyers et locations de salle, notamment en 2025

Axes Améliorations :

Par manque de ressources administratives, la commune a du retard sur le recouvrement de la TLPE (1 an de retard) et du recouvrement des dépenses liée à la gestion de la ZAE (3ans) soit un total de 90K€ environs.

De plus la commune ne fait pas de réel suivi des impayés, de ce fait il n'y a pas de recouvrement des recettes dues, soit un manque estimé à 40K€.

3) Dépenses Réelles de fonctionnement

(Dépenses Réelles de fonctionnement, hors écritures d'ordres)

En K €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CHARGES A CARATERE GENERAL	1 375	1 411	1 386	1 978	2 464	4 131
CHARGES DE PERSONNEL	6 549	6 576	6 301	6 507	6 654	5 927
AUTRES CHARGES	158	134	178	232	315	227
PRELEVEMENTS FISCAUX	40	42	42	97	99	65
CHARGES FINANCIERES	133	160	157	207	90	195
CHARGES SPECIFIQUES		2	1	132		6
PROVISION						2
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 255	8 325	8 065	9 153	9 622	10 551

a) Les Charges à Caractères Général :

Elles sont les dépenses relatives aux fonctionnements des services et de la mairie, elles sont définies par les besoins des services en fonction de la politique adopté par l'équipe municipale.

- ➔ On Constate que les dépenses ont fortement augmenter entre 2020 et 2025 (+200.4%). Si cela s'explique en partie par l'inflation sur les fluides (+30%) en 2023, elle est également le fruit de plusieurs décisions
- L'externalisation des services (de 2023 à 2025), notamment les espaces verts, ainsi que le ménage.
 - Les dépenses supplémentaires (festivités, animations, décoration de Noël etc..)
 - Des contrats non maîtrisés (130K€ pour les imprimantes ; plusieurs fournisseurs différents pour les mêmes abonnements téléphonique...)
 - Une non-maîtrise générale des dépenses
- ➔ A noter également le caractère insincère de ses dépenses sur la période. En effet, en comptabilité publique les dépenses de l'année N doivent impérativement être comptabilisées sur l'année en cours. Cela permet de vérifier la sincérité des comptes. En l'occurrence depuis 2021 la commune ne respecte pas ce principe comptable puisque chaque année des dépenses N sont comptabilisées en N+1 voire plus.

Dette dépenses non mandatées

Factures non mandatées en €	2021	2022	2023	2024	2025
Etat dette fournisseurs au 01/01	879 470	n/a	1 373 576	2 155 928	0

Source des montants :

- 2021 : Audit cabinet PERCIFIEN TUR

- 2022 : Aucune donnée
- 2023 : Audit interne
- 2024 : Audit interne / Chambre régionale des comptes

On constate une hausse progressive des factures non mandatées entre 2021 et 2024. Ainsi la dette fournisseurs a augmentée de 145 % entre 2021 et 2024.

Résultat d'une mauvaise gestion des dépenses cumulé avec un budget mal proportionné ne permettant pas de régulariser les factures antérieures.

A cet effet la préfecture, à imposer à la commune d'augmenter le foncier bâti à 64.53 %.

Permettant d'augmenter les recettes de fonctionnement pour intégrer les factures au budget 2025

Répartition de la dette fournisseurs par services :

Factures non mandatées en €	2021	2022	2023	2024	2025
Etat dette fournisseurs au 01/01	879 470	n/a	1 373 576	2 155 928	0
<i>Dont service Administration Général</i>	62 470		92 288	230 343	
<i>Dont service relation publique</i>			1 922		
<i>Dont service à la population</i>			4 462		
<i>Dont service Police</i>			2 048	11 154	
<i>Dont service Cabinet du maire</i>			7 559	11 706	
<i>Dont service Ecoles</i>	7 000		6 898	27 275	
<i>Dont service Cuisine</i>	38 000		57 535	11 874	
<i>Dont service Crèche</i>			6 480	8 296	
<i>Dont service Technique</i>	382 000		743 087	1 799 502	
<i>Dont service Culture</i>			361	9 846	
<i>Dont service Spectacle</i>			17 860.53		
<i>Dont service Médiathèque</i>			2 609.08	5 768	
<i>Dont service Cinéma</i>			1 916		
<i>Dont service Fêtes</i>			536	500	
<i>Dont service Festivités</i>			21 126	27 672.95	
<i>Dont service Centre de loisirs</i>				3 161	
<i>Dont service Jeunesse</i>			771	2 689	
<i>Dont service Sport</i>			14 098	4 227	
<i>Dont service Salle des fêtes</i>			1 479		
<i>Dossier Façoneo</i>	390 000		390 000		

On constate que les services ayant le plus de factures non mandatées sont l'administration général et les services techniques.

Cela s'explique notamment par la conjoncture d'une mauvaise appréciation budgétaire à l'élaboration du budget prévisionnel, et des demandes imprévues sur l'année.

A noter également que la part fluides (gaz et électricité) affectée au Service Technique s'élève à 575 435 € en 2023 et 889 123 € en 2024.

b) Les charges de personnels

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CHARGES DE PERSONNEL	6 549	6 576	6 301	6 507	6 654	5 927

Budget conséquent sur les dépenses de fonctionnement de la mairie, du fait notamment des nombreux services ouverts et destinés à la population.

À la suite d'erreurs de déclaration, la commune a été redevable de 347K€ à l'URSSAF échelonné de 2023 à 2025 et 401 K€ à rembourser mensuellement depuis 2024 à la CNRACL.

On constate une nette diminution des dépenses de personnel, en effet plusieurs agents parties n'ont pas été remplacés, entraînant certaines difficultés dans les services

Personnel mairie	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Agents Titulaires	128	130	129	123	132	122
Agents Non Titulaires	111	85	92	66	82	49
Nombre de PEC			11	18	23	12
Total Agents	239	215	232	207	237	183

NB : source issue de la paie (TC et TNC)

Pour pallier les départs à la retraite et mutation interne ou externe. On remarque une augmentation du nombre de vacataire et de PEC.

De plus l'externalisation des services initié en 2023 n'a pas permis de réelle économie, avant 2025 puisque les agents concernés ont été réaffecté à d'autres services (festivités ; service à la population, Police etc...)

C'est en 2025 qu'il y a eu une baisse significative du nombre d'agents, entraînant une désorganisation et un manque de ressource en interne.

c) Les Autres Charges

Correspondent en majorité aux indemnités des élus, des diverses subventions aux associations, et au financement du CCAS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres charges	158	134	178	232	315	227
Dont indemnité Elus	41	51	45	84	111	93
Dont subvention CCAS	40	15	65	35	76	76
Dont subvention	73	50	47	87	98	24
Autre dépenses	4	18	21	26	30	34

L'indemnité des élus été de 41K€ en 2020 à 111 K€ en 2024 soit une évolution de 170%

A noter que le nombre d'élus à diminuer de moitié en 2025 alors que la dépense n'a baissé que de 16%

De même les subventions aux associations et divers partenaires, ont également progressés entre 2020 et 2024 de 34 %. Les contraintes budgétaires ont restreint les subventions en 2025

La subvention CCAS varie d'une année à l'autre en fonction des actions sociales du CCAS.

d) Prélèvement fiscaux Charges Financières / Spécifiques / Provision

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PRELEVEMENTS FISCAUX	40	42	42	97	99	65
CHARGES FINANCIERES	133	160	157	207	90	195
CHARGES SPECIFIQUES		2	1	132		6
PROVISION						2

Les prélèvements fiscaux concernent d'une part les prélèvements SRU correspondant aux quotas de logements sociaux sur la commune. Et d'autre part au FPIC, le mécanisme de péréquation du secteur communal pour l'effort fiscal

Les charges Financières sont les intérêts des emprunts.

Charges Spécifiques : relatives à des charges exceptionnelles ; En 2023 la commune a remboursé les avances de fiscalité perçues via le plan 2022 « filet de sécurité » de l'Etat pour venir en aides aux collectivités.

Provision Permet de prévenir les risques d'impayés.

4) Capacité Auto-financement

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 255	8 325	8 065	9 153	9 622	10 551
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 533	8 323	9 113	9 558	9 756	11 605
EPARGNE BRUTE	278	- 2	1 048	405	134	1 054
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	525	525	512	485	382	593
EPARGNE NETTE	- 247	- 527	536	- 80	- 248	461

La Capacité d'auto-financement (CAF) correspond à l'épargne dégagé pour pouvoir financer les projets d'investissement.

Attention : ne pas confondre résultat budgétaire, issu d'un budget comptable, et l'épargne issue des mouvements théorique de trésorerie.

L'épargne Brute (ou CAF brute) est le résultat entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. Avec ce premier indicateur on peut constater que l'épargne brut dégagée est relativement faible et même négative en 2021. Seuls les années 2022 (grâce à des recettes retrouvées et une maîtrise des dépenses) et l'année 2025 (hausse des impôts) permettent de dégager une épargne brute conséquente.

L'épargne Nette (ou CAF) = Epargne brute - Remboursement des emprunts. Cet indicateur permet de connaître réellement la capacité de la commune à financer ses équipements après déduction des dépenses courantes et obligatoires (emprunt). Sur la période de 2020 à 2025 l'épargne Nette est de – 105K€

Une CAF négative signifie que la commune ne génère pas suffisamment de richesse pour couvrir ses dépenses courantes.

5) Investissements

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES EQUIPEMENTS	1 845	923	638	1 378	2 681	1 254
RECETTES INVESTISSEMENT	743	717	574	569	621	574
BESOIN DE FINANCEMENT HORS CESSION ET EMPRUNT	1 102	206	64	809	2 060	680
CESSION		83	151	2 151	999	35
EMPRUNT	300	300				
BESOIN DE FINANCEMENT REEL	802	-177	-87	-1 342	1 061	645

Les dépenses d'équipements correspondent aux dépenses d'investissements (rénovation ; construction ; divers achats d'équipement ; voiries etc.)

Durant la période la commune a investi pour 8.7 M€ dont les projets structurants (liste non exhaustive) :

- Aménagement voirie devant le Cinéma 96 K€ en 2020
- Giratoire de la Pinède 87 K€ en 2020
- Remplacement des lanternes 70 K€ en 2021
- Plancher Prévert 136 K€ en 2021
- Remise en conformité électrique Beausoleil 90 K€ en 2023
- La végétalisation des cours d'écoles pour 1.4 M€ 2024 - 2025
- La vidéoprotection pour 317 K€ 2025
- Remise en état pelouse du stade G CAMOIN 53 K€ 2025

Ces dépenses sont financées par les recettes d'investissement (subvention ; FCTVA etc.)

Si nécessaire la commune peut emprunter ou vendre son patrimoine pour augmenter les recettes afin de financer les dépenses d'investissements.

Le besoin de financement correspond au montant dont a besoin la commune pour financer ses projets d'investissement.

Il est normal que la section d'investissement soit en besoin de financement, puisque c'est la section de fonctionnement qui finance ce besoin. On constate qu'en 2021, 2022 et 2023, la commune n'avait pas de besoin de financement grâce notamment aux diverses ventes et à l'emprunt.

6) Fonds de roulement et dettes trésorerie

a) Fonds de roulement théorique

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BESOIN DE FINANCEMENT	802	-177	-87	-1 342	1 061	645
EPARGNE NETTE	- 247	- 527	536	- 80	- 248	461
VARIATION DU FOND DE ROULEMENT	- 1 049	- 350	623	1 262	- 1 309	- 184
EMPRUNT LIGNE DE TRESORERIE	800			- 800		
FOND DE ROULEMENT AU 31/12	- 249	- 599	24	486	- 823	- 1 007

Le fonds de roulement permet de constater théoriquement, (si toutes les dépenses sont payées et toutes les recettes encaissées) le besoin ou l'excédent de trésorerie de la commune.

2020 : une épargne Nette négative cumuler à un besoin de financement important entraîne un besoin de fonds de roulement important (besoin de trésorerie) en partie diminué par la souscription d'une ligne de trésorerie

2021 : la situation est encore plus grave puisque le fonds de roulement au 31/12/2021 est de -599 K€ contre -249 K€ au 31/12/2020. A noter que c'est l'investissement (généré par un excédent de financement de 177K€ via des cessions et l'emprunt) qui permet de diminuer le besoin de trésorerie

2022 : La situation s'améliore grâce à une épargne nette positive et un besoin de financement maîtrisé

2023 : Si l'épargne nette est négative, ce sont les cessions à hauteur de 2 151 K€ qui ont permis, d'une part de financer les dépenses courantes et obligatoires (80K€) et d'autre part de rembourser la ligne de trésorerie (800K€) ainsi que de retrouver un fonds de roulement positif.

2024 : On retrouve le même scénario qu'en 2020 et 2021, à savoir des investissements non maîtrisés (besoin de financement de 1 061K€ malgré les cessions à hauteur de 999K€) cumulé à une épargne nette négative -248K€ entraînant un fort besoin de trésorerie.

2025 : malgré la hausse des impôts, entraînant une épargne nette conséquente, la non-maîtrise des investissements aggrave encore le besoin de fonds de roulement de la commune au 31/12/2025.

A cet effet, l'épargne nette ne permet pas de couvrir le besoin de financement. Durant la période 2020 – 2025 le besoin de financement est de 902 K€ alors que l'épargne nette est de -105K€. Entraînant in fine une dette de trésorerie.

b) Dette de trésorerie réelles

La trésorerie de la commune est mouvementée par le Percepteur de la commune (SGC Aubagne). Il y a souvent des différences entre les écritures traitées par la commune et le mouvement de trésorerie géré par le SGC d'Aubagne.

En effet une recette peut être comptabilisé en N mais être réellement recouvrer par le SGC d'Aubagne en N+1. Entraînant des différences entre les écritures et les encaissements/décaissements réelles de la Commune.

Dette trésorerie K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EMPRUNT LIGNE DE TRESORERIE	800			- 800		
FOND DE ROULEMENT AU 31/12	- 249	- 599	22	486	- 823	- 1 007
Reste à payer au 31/12/N au fournisseur	394	344	55	529	1 733	1 394

A ce titre le Fonds de roulement donne une image théorique de l'état de la trésorerie de la commune.

Les restes à payer des fournisseurs au 31/12 correspondent réellement aux factures enregistrées en comptabilité (mandatés) mais non payées, par manque de trésorerie.

A cet effet la différence entre le fonds de roulement et la dette fournisseur provient de deux facteurs :

- L'état de la trésorerie avant 2020 (non comptabilisé dans la rétrospective)
- Le décalage entre les écritures et les encaissements/décaissements)

Néanmoins, le fonds de roulement donne une image de la situation de la commune en termes de trésorerie.

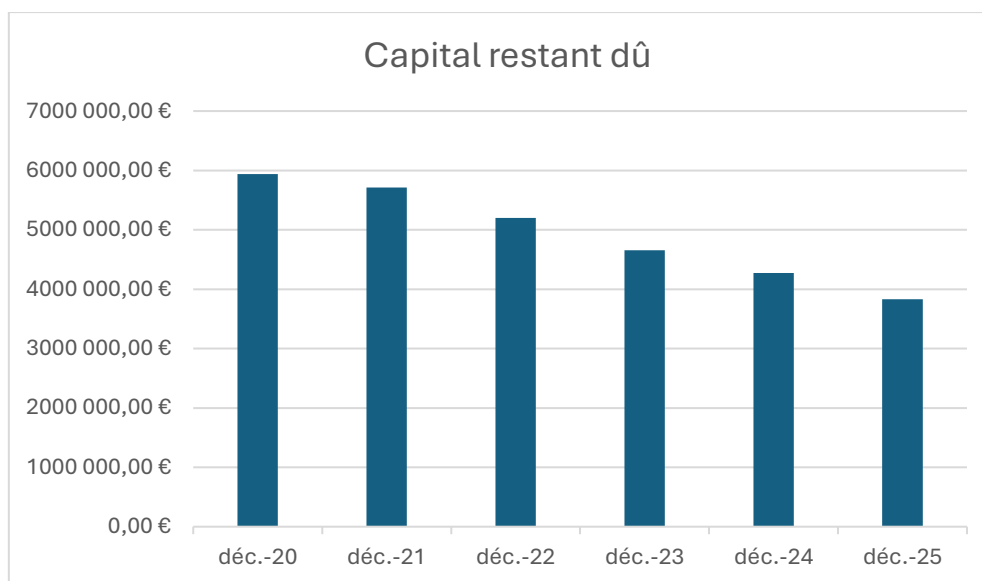
Cela explique pourquoi au 31/12/2025 les factures restant à payées s'élèvent à 1 394 K€ alors qu'elle n'était « que » de 394 K€ au 31/12/2020 soit une évolution de 253 %

7) Emprunt 2020 – 2025

Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution	Nouveaux emprunts
01/01/2020	6 164 707,42 €			
31/12/2020	5 939 817,80 €	-4%	-224 889,62 €	300 000,00 €
31/12/2021	5 715 011,72 €	-8%	-449 695,70 €	300 000,00 €
31/12/2022	5 202 632,82 €	-17%	-962 074,60 €	
31/12/2023	4 655 617,25 €	-29%	-1 509 090,17 €	
31/12/2024	4 273 826,41 €	-41%	-1 890 881,01 €	
31/12/2025	3 830 299,44 €	-55%	-2 334 407,98 €	

2020 : Nouvelle emprunt de 300 K€

2021 : Nouvelle emprunt de 300 K€



a) Ratio Endettement

En K €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En cours de la dette au 31/12	5 940	5 715	5 203	4 656	4 274	3 830
Recettes Réel de Fonctionnement	8 533	8323	9 113	9 558	9756	11 605
Taux endettement	0.70	0.69	0.57	0.49	0.44	0.33

Un bon ratio d'endettement se situe généralement entre 0,3 et 0,5. Ce niveau témoigne d'une structure financière équilibrée et préserve la capacité à obtenir de nouveaux financements si nécessaire.

V. Proposition budgétaire 2026

Les Budgets sont définis en deux sections distinctes :

- La Section de Fonctionnement (dépenses et recettes courantes pour le fonctionnement des services municipaux)
- La section d'investissement (dépenses et recettes d'équipement de la ville)

Les sections sont réparties en chapitre qui seront proposés aux votes de l'assemblée délibérante.

Il est convenu d'élaborer un BP 2026 sur la base de la proposition du Maire sortant, ajusté par les premier arbitrage et décision de la nouvelle équipe municipale (Monsieur Le Maire – MLM)

1) Recettes de fonctionnement 2026

Les recettes budgétaires 2026 correspondent d'une part aux estimations des encaissements à percevoir (recettes réelles qui vont influencer la trésorerie), et d'autre part aux écritures d'ordres (écriture comptable n'entraînant pas de mouvement de trésorerie)

Chap/	RECETTES FONCTIONNEMENT	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
013	Remboursement personnels	150 000,00	150 000,00
70	Produits de services	845 700,00	788 200,00
731	Fiscalité Locales	4 086 200,00	6 344 695,00
73	Autres fiscalités	1 723 600,00	1 696 900,00
74	Dotation, subvention	1 238 000,00	1 184 508,00
75	Autres produits courants	1 380 000,00	380 000,00
76	Produits Financiers	2 500,00	2 500,00
77	Produits Exceptionnels / Spécifiques		
	Recettes Réelles de Fonctionnement	9 426 000,00	10 546 803,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	15 000,00	15 000,00
002	Solde exécution Fonctionnement	192 051,34	152 967,65
	Total Recettes	9 633 051,34	10 714 770,65

Produits des Services : Par mesure de prudence il a été convenu de baisser certaines lignes de recettes :

- La redevance pour les repas festif de la commune, initialement inscrite à hauteur de 7.5K€ par la **mandature précédente**. La ligne a été mise à 0 €,
- Le remboursement des frais de fonctionnement de la ZAE, à percevoir sur la base des déclarations émises. La commune accuse un retard de 3 ans et n'est pas certaine, d'une part de pouvoir effectuer le rattrapage et d'autre part d'avoir la capacité administrative de régulariser les déclarations. La ligne est ainsi ramenée de 100 K€ à 50K€

Fiscalités Locales : Afin de répondre à une volonté politique le taux fixé par la Préfecture (Foncier bâti 64.53 %) est passée à 54.20 %. Les recettes sont estimées à 5 880 K€. Les taux de foncier non bâti et de la taxe habitation sont revenue au même niveau que 2024.

Taux	2024	2025	2026
Foncier Bâti	46.67 %	64.53 %	54.20 %
Foncier Non Bâti	24.50 %	33.88 %	24.50 %
Taxe habitation	23.55 %	32.56 %	23.55 %

A noter que le taux proposé par l'ancienne municipalité de 28.81 % n'est pas possible puisque la préfecture a invalidé la recette du Padel

De plus n'étant pas certain de pouvoir rattraper le retard d'un an sur la TLPE, il est convenu de diminuer la recette de 40K€.

Autres Fiscalités : N'ayant pas connaissance des notifications définitives, la Dotation Solidaire Communautaire et les Droits de Mutations sont diminués respectivement de 27K€ et 15K€ par mesure de prudence.

Dotation et subvention : Suite aux publications de l'Etat, la Dotation passe de 480 K€ à 422K€. La DSR est passée de 118K€ à 122K€

Autres produits courants : la recette du projet Padel jugée insincère par la Préfecture, n'a pas été inscrite au budget 2026

Vue détaillée des recettes de Fonctionnement :

Articles	Libellés	Commentaires	REALISE 2025 31/12/2025	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
6419	Remboursement rémunération personnel		179 913,82	150 000,00	150 000,00
6459	Remboursement sécurité social et prévoyance		-		
70311	Cimetieres		52 389,72	60 000,00	60 000,00
70321	Droit de location et de stationnement sur voie publique		8 400,00		
70323	Occupation du domaine public		790,00		
7062	Redevance à caractere culturel	animation culturel	73 779,50	73 200,00	73 200,00
70631	Redevance à caractere sportif	gym douce	13 503,69	15 000,00	15 000,00
7066	Redevance à caractere social	creche / centre de loisirs / repas 3eme âge	303 218,64	300 000,00	300 000,00
7067	Redevance service scolaire et periscolaire	cantine + periscolaire	263 046,04	290 000,00	290 000,00
706888	Autres	Redevance pour diverses festivités	5 945,00	7 500,00	-
70873	Remboursement de Frais CCAS				
70876	remboursement frais GFP de rattachement	Convention ZAE -	-	100 000,00	50 000,00
73211	Attribution de compensation	délibération metro	1 494 869,00	1 494 900,00	1 494 900,00
73212	dotation solidarité communautaire	En attente notification	176 732,00	176 700,00	150 000,00
732221	Fonds de péréquation	En attente notification	52 368,00	52 000,00	52 000,00
73111	Impots direct locaux	taxes foncieres à 54,20%	6 699 248,00	3 566 900,00	5 880 395,00
73118	Autres contributions directes		14 246,00	14 300,00	14 300,00
73123	taxe additionnel et droit de mutation	En attente notification	286 600,00	265 000,00	250 000,00
73141	Assise sur l'electricité		1 848,73		
731428	taxe sur la conso finale d'electricité	En attente notification	156 289,69	160 000,00	160 000,00
73154	droit de place				
73174	TLPE	TLPE 2024 + TLPE 2025	37 536,80	80 000,00	40 000,00
7318	Autres				
74111	Dotation forfaitaire des communes	publication des dotation de l'Etat	502 665,00	480 000,00	421 761,00
741121	DSR des Communes	publication des dotation de l'Etat	117 568,00	117 500,00	122 039,00
741126	Dotation de compensation des EPCI		-		
742	DSI		163,00	200,00	408,00
743	Dotation speciale logement des instituteurs		2 808,00		
74611	DGD des communes et EPCI		-		
74718	Autres		-		
7473	Participation département		10 560,00	10 600,00	10 600,00
747888	Autres - Caf		638 556,23	600 000,00	600 000,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelles		396,00		
74833	Etat compensation taxe foncières		20 655,00	18 700,00	18 700,00
74834	Etat compensation taxe habitation		1 992,00	2 000,00	2 000,00
7485	dotation titre sécurisés		9 000,00	9 000,00	9 000,00
74888	Autres		1 192,64		
752	Revenus des immeubles		391 094,39	1 350 000,00	350 000,00
75888	Autres	Régularisation des avoirs et recette exceptionnelle	55 789,28	30 000,00	30 000,00
76232	Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés		2 362,00	2 500,00	2 500,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement		70,43		
773	Mandats annulés sur exercice antérieurs		29 350,13		
775	Produits des cessions d'immobilisations		35 224,00		
Sous total			-	11 640 170,73	9 426 000,00
					10 546 803,00

2) Dépenses de fonctionnement 2026

De la même manière que pour les recettes, les dépenses sont ajustées par prudence par la nouvelle équipe municipale

Chap/	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
011	Charges à caractère général	2 505 000,00	2 856 000,00
012	charge de personnel	5 950 000,00	5 950 000,00
65	Autres charges	270 000,00	656 778,03
014	Prélèvement fiscal	70 000,00	70 000,00
	Dépenses gestion courante	8 795 000,00	9 532 778,03
66	Interêt d'emprunt	175 000,00	175 000,00
67	Charges spécifiques	10 051,34	10 051,34
68	Provision	3 000,00	3 000,00
	Total dépenses réelles	8 983 051,34	9 720 829,37
042	Opération entre section	650 000,00	650 000,00
023	Virement à la section d'investissement		343 941,28
002	Solde exécution Fonctionnement		
	DEPENSES TOTAL	9 633 051,34	10 714 770,65

a) Chapitres 011 – Charges à caractère général

La majorité des budgets des services restent inchangés, afin d'être dans la continuité de ce qui a été proposé par l'ancienne municipalité :

SERVICES	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
ST	1 188 000,00	1 287 500,00
BATIMENTS COMMUNAUX	705 500,00	788 000,00
ESPACES VERTS	293 500,00	310 500,00
GARAGE MUNICIPAL	32 000,00	32 000,00
SERVICES TECHNIQUES	93 000,00	93 000,00
VOIRIE RESEAUX	64 000,00	64 000,00
CRECHE	76 200,00	76 200,00
CRECHE	76 200,00	76 200,00
SCOLAIRE	118 100,00	142 100,00
ECOLES	116 100,00	140 100,00
PERISCOLAIRE	2 000,00	2 000,00
CUISINE	222 400,00	223 900,00
CUISINE CENTRALE	222 400,00	223 900,00
CULTURES	153 450,00	153 450,00
MAISON DES ARTS	65 000,00	65 000,00

SERVICES	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
SERVICES DES FETES	8 600,00	8 600,00
CINEMA	7 200,00	7 200,00
MEDIATHEQUE	29 250,00	29 250,00
ADMINISTRATION GENERAL	452 800,00	750 300,00
ADMINISTRATION GENERAL	432 000,00	728 000,00
CABINET DU MAIRE	20 800,00	22 300,00
SERVICE A LA POPULATION		
RELATION PUBLIQUES ACCUEIL		
POLICE MUNICIPAL	60 750,00	60 750,00
POLICE MUNICIPAL	60 750,00	60 750,00
SERVICE SPORT	28 600,00	42 600,00
JEUNESSE	14 800,00	28 800,00
SERVICE SPORT	13 800,00	13 800,00
CENTRE DE LOISIRS	12 000,00	12 000,00
CENTRE DE LOISIRS	12 000,00	12 000,00
FESTIVITES	188 700,00	103 200,00
FESTIVITES	188 700,00	103 200,00
LOCATION DES SALLES	4 000,00	4 000,00
SALLE DES FETES	4 000,00	4 000,00
Total général	2 505 000,00	2 856 000,00

Ajustement entre Monsieur BAZZUCCHI et Monsieur Le Maire (MLM) :

Libellé	Service	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle	Commentaires
Taxe foncières	AG	10 000	20 000	Pour le paiement de la TF des appartements communales
Honoraires	AG	20 000	70 000	Frais d'avocat (estimation de 50K€)
Location téléphone	AG	0	4 500	Contrat établi par M. BAZZUCCHI non budgété
Formations	AG	10 500	15 000	Volonté de proposer des formations
Assurances	AG	13 000	60 000	Majoration véhicules + assurance bâtiments
Maintenance	AG	180 000	260 000	Volonté de rompre les contrats par M. BAZZUCCHI cependant n'a jamais été mis en place
Prest. De Service	Jeunesse	11 000	25 000	Initialement prévu 1 colo, finalement 4
Eau et Assainissement	Bâtiment	40 000	90 000	Sur la base des consommation réelles reçu en mars
Contrat de Prest.	Bâtiment	7 500	40 000	Contrats Verisure supplémentaires sans inscription au budget
Entretiens terrains	Espace Vert	257 000	280 000	Augmentation suite à une mauvaise gestion des déchets
Contrat de Prest.	Ecoles	56 000	80 000	Externalisation ménage initié par M. BAZZUCCHI mais mal prévu au budget
Fête et Cérémonie	Festivités	22 500	5 000	Bel été – faire participer les associations
		55 000	15 000	Bel hiver – faire participer les associations
		12 000	5 000	GALA des Ecoles
		78 000	57 000	Illumination Noël
Fourniture Esp. Vert	Festivités	12 000	6 000	Pas de Sapins
Contentieux		0	100 000	Si besoin contentieux Padle

b) Les charges de personnels

Chap/	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
012	Charge de personnel	5 950 000,00	5 950 000,00

Estimation faites sur la base des effectif réelles au 01/01/2026 aucun changement n'est prévu.

c) Les Autres Charges

Chap/	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
65	Autres charges	270 000,00	656 778,03

L'augmentation de 386 778.03 provient de régularisations comptables demandées par le SGC d'Aubagne. En effet l'informatisation de 2008 a permis de constater diverses anomalies :

- 4 167.19 € concernent des taxes sur salaires de 1997 payés mais jamais régularisées par un mandat (écriture de dépense)
- 176 210.32 € Ajustement des RAR (écriture comptable) antérieur à 2008
- 206 400.52 € Dépenses payées antérieur à 2008 sans mandatement préalable

Les régularisations demandées par le SGC n'entraînent aucun mouvement de trésorerie. Il s'agit de simple écriture comptable qu'il convient d'inscrire au budget pour les régulariser.

L'enveloppe des subventions reste inchangée, pour un montant de 90K€, l'attribution des subventions se fera par le biais d'une délibération.

d) Autres Chapitres

Chap/	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
042	Opération entre section	650 000,00	650 000,00
023	Virement à la section d'investissement		343 941,28
002	Solde exécution Fonctionnement		

Opération entre section : Concerne les dotations aux amortissements de la commune. Ainsi on retrouvera le même montant en Recette d'investissement 2026. Cette écriture n'influence pas la trésorerie de la commune -> Ecriture d'ordre

Virement à la Section d'investissement : Correspond à la capacité théorique de la section de fonctionnement à financer les dépenses d'investissement. Il s'agit d'une simple prévision n'entraînant aucun mouvement de trésorerie, ni écriture comptable. Ainsi le même montant est inscrit en recette d'investissement.

3) Capacité d'autofinancement 2026

K€	2026 – mandature précédente	2026 – mandature actuelle
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 983	9 334
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 426	10 547
EPARGNE BRUT	443	1 213
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	445	445
EPARGNE NETTE	- 2	768

On remarque l'impact financier qui oppose le budget voulu par l'ancienne équipe et celle proposer par la nouvelle équipe.

A ce titre le nouveau budget permet de dégager une épargne nette afin de financer de l'investissement d'une part et de payer les factures en souffrance d'autre part

4) Budget Investissements 2026

Les budgets de dépenses et de recettes d'investissement, sont composés de deux phases :

- Reste à Réaliser (RAR) lors du vote du CA et affectation du résultat
 - o Dépenses engager en année N, mais non mandatées au 31/12
 - o Recettes, subvention attribuer mais non reçu au 31/12 car les travaux ne sont pas terminés
- Nouveaux Crédit (NC) lors du vote du budget : correspond aux nouvelles dépenses d'investissement à effectuer sur l'année

a) Recettes d'investissements

Chap/	Libellés Chapitres Recettes	RAR 2025	NC 2026	BP 2026
10	DOTATION ET RESERVES		70 058,72	70 058,72
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	481 623,00		481 623,00
16	EMPRUNT ET DETTES			
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERES			
024	PRODUIT DES CESSIONS IMMOBILISATIONS		309 730,00	309 730,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS		5 800,00	5 800,00
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	481 623,00	379 788,72	861 411,72
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		343 941,28	343 941,28
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		650 000,00	650 000,00
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT			
	TOTAL	481 623,00	1 379 530,00	1 861 153,00

Liste des subventions issus des RAR : aucune nouvelle subvention n'est prévue au budget 2026

SECTEUR	PROJETS SUBVENTIONNES	€
VOIRIE	AC-01472 - REFECTION VOIRIE	11 633
INFORMATIQUES	AC-021215 - DEMATERIALISATION	8 788
SECURITE	AC-021593 - 12 CAMERAS VIDEOPROTECTION	38 574
SECURITE	AC-21595 - EXTESION 13 CAMERAS VIDEO PROTECTION	59 512
BATIMENTS	AC-21957 - REHABILITATION LOGEMENTS	15 810
BATIMENTS	AC-21960 - RENOVATION PIERRE BROSOLETTTE	29 659
BATIMENTS	AC-021960 - RENOVATION GYMNASSE LA COLOMBE	11 738
BATIMENTS	AC-021963 - RENOVATION CRECHE ET CENTRE DE LOISIRS	18 365
BATIMENTS	AC-021964 - RENOVATION SALLE DES FETES ET MAISON DES ASSOCIATION	15 934
BATIMENTS	AC-021965 - RENOVATION HOTEL DE VILLE	8 336
BATIMENTS	AC-024999 - RENOVATION ECOLE BEAUSOLEIL	38 338
ESPACE VERT	AC-025012 - OLD 2024	31 333
CULTURE	AC-025382 - AQUISITION MATERIEL SCENIQUE	15 745
SECURITE	AC-025457 - EXTENSION 15 CAMERAS VIDEOPROTECTION	25 314
ECLAIRAGE	PREF - PROGRAMME TRANSITION LED	73 456

SECURITE	REGION - ACQUISITION ET MISE EN PLACE VIDEO PROTECTION	57 321
SECURITE	REGION - AJOUT DE 15 CAMERAS DE VIDEO PROTECTION	21 767
	TOTAL	481 623

b) Dépenses d'investissement

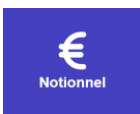
Chap/	Libellés Chapitres Dépenses	RAR 2025	NC 2026	BP 2026
16	EMPRUNT ET DETTES		460 000,00	460 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 606,03	50 000,00	69 606,03
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	174 461,72	815 446,31	989 908,03
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	194 067,75	1 325 446,31	1 519 514,06
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		15 000,00	15 000,00
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		326 638,94	326 638,94
	TOTAL	194 067,75	1 667 085,25	1 861 153,00

Les enveloppes budgétaires d'investissement restent inchangées par rapport aux propositions de l'ancienne équipe

Seulement les projets voulus en 2026 par la mandature précédente seront retravaillés par la nouvelle équipe en place

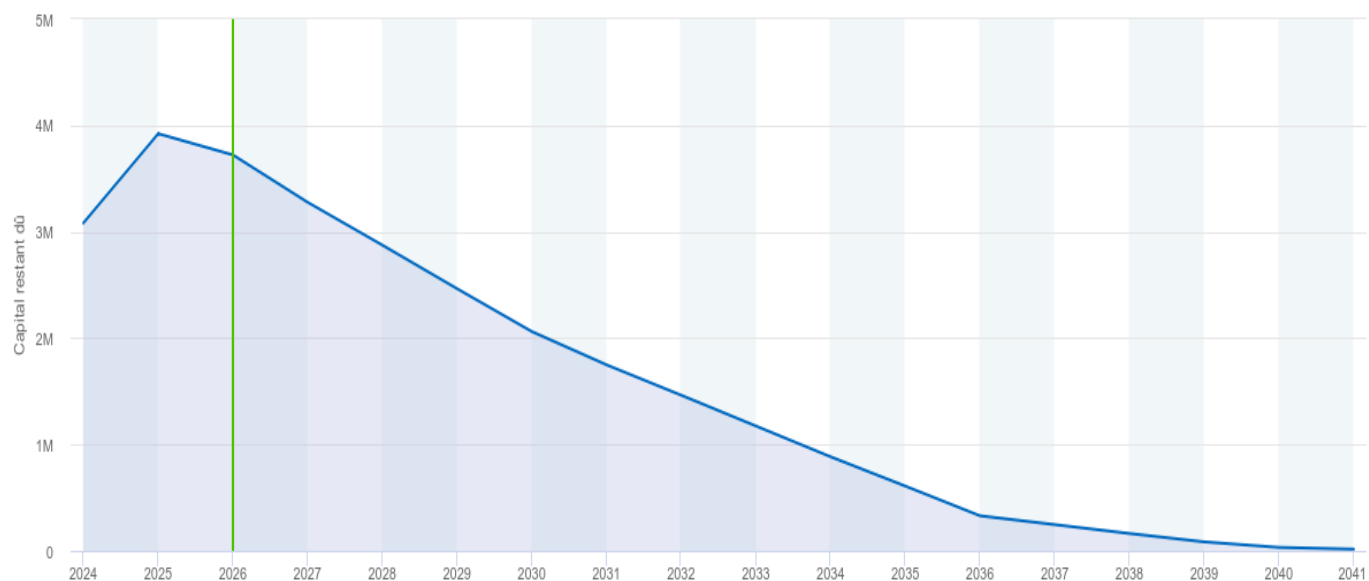
SECTEUR	NATURE PROJETS	K€	ETAT au 01/04/2026
VOIRIE	SIGNALISATION ET REFECTION	235	
BATIMENTS	REFECTION BATIMENTS	162	
ETUDES	DIVERS FRAIS ETUDES	70	
SECURITE	INSTALLATION CAMERAS VIDEOPROTECTION	55	FAIT
CRECHE	REMISE EN CONFORMITE	78	EN COURS
MAISON DES ARTS	TRAITEMENT DES FISSURES	120	
ECOLES	TRAVAUX ACCESSIBILITE COURS DES ECOLES	55	EN COURS
GYMNASE	EQUIPEMENTS SPORTIFS	29	FAIT
CUISINE CENTRALE	EQUIPEMENTS CUISINE CENTRALE	25	
DIVERS EQUIPEMENTS	DIVERS ACHATS POUR SERVICES	68	
DIVERS MOBILIERS	DIVERS ACHATS POUR SERVICES	22	
INFORMATIQUES	ACHAT INFORMATIQUE	22	
VEHICULE	ACHAT BALAYEUSE	120	FAIT

5) Emprunts 2026

	Nombre de financements	10	3 722 828€ CRD (au 01/01/2026)
	Durée de vie résiduelle	15 ans et 9 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	9 ans et 10 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	69,02%	3,35% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2026)
	Taux variable (part de l'encours)	30,98%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	445 K€	567 273€ Annuité (due sur l'exercice 2026)
	Intérêts	122 K€	
	ICNE au 31/12/2026	49 K€	
	€STR	1,92% → (1,92% au 01/01/2026)	2,54% Taux fixe 15 ans → (2,54% au 01/01/2026)
	Taux fixe 10 ans	2,48% → (2,48% au 01/01/2026)	
	Taux fixe 20 ans	2,55% → (2,55% au 01/01/2026)	

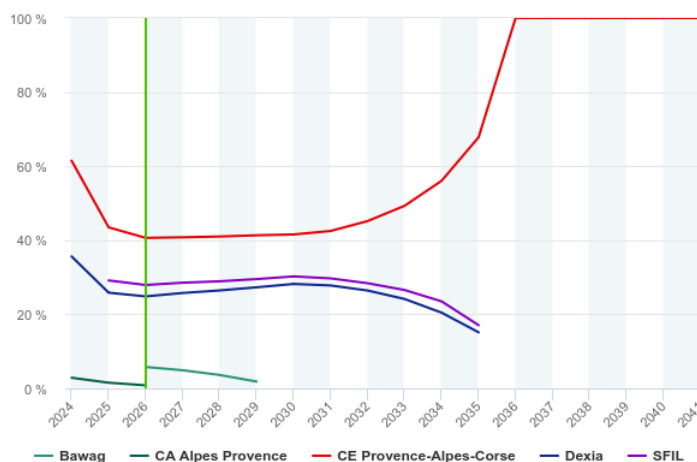
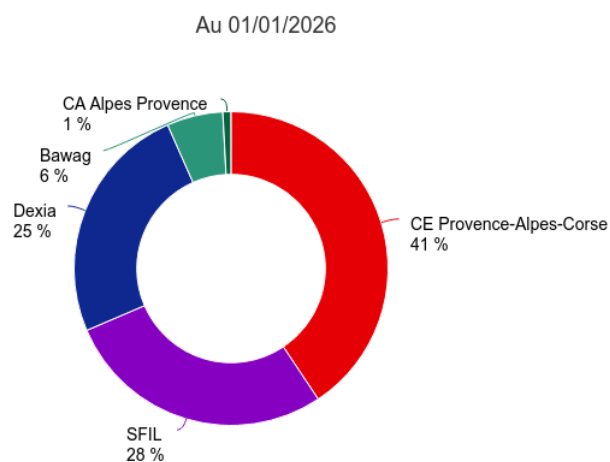
Période	CRD initial	Capital	Intérêt	Total
2025	3 830 299,44 €	Régularisation comptable à la suite d'une anomalie de prise en charge de 12 704.08 € (2008) et 94 767.65 € (2008)		
01/2026	3 722 827,69€	39 508,46€	7 077,40€	46 585,86€
02/2026	3 683 319,23€	24 426,49€	3 484,42€	27 910,91€
03/2026	3 658 892,74€	111 438,75€	40 359,22€	151 797,97€
04/2026	3 547 453,99€	20 393,22€	6 625,55€	27 018,77€
05/2026	3 527 060,77€	24 641,12€	3 272,01€	27 913,13€
06/2026	3 502 419,65€	7 522,79€	328,20€	7 850,99€
07/2026	3 494 896,86€	20 402,90€	6 016,05€	26 418,95€
08/2026	3 474 493,96€	55 620,67€	4 371,28€	59 991,95€
09/2026	3 418 873,29€	87 977,80€	40 534,85€	128 512,65€
10/2026	3 330 895,49€	20 412,60€	5 970,50€	26 383,10€
11/2026	3 310 482,89€	25 076,15€	2 841,45€	27 917,60€
12/2026	3 285 406,74€	7 556,68€	294,31€	7 850,99€

a) Profil d'extinction



Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2025	3 722 827,69€		
31/12/2026	3 277 850,06€	-16,43%	-644 318,09€
31/12/2027	2 875 334,99€	-26,69%	-1 046 833,16€
31/12/2028	2 465 109,49€	-37,15%	-1 457 058,66€
31/12/2029	2 062 370,08€	-47,42%	-1 859 798,07€
31/12/2030	1 749 719,00€	-55,39%	-2 172 449,15€
31/12/2031	1 464 008,40€	-62,67%	-2 458 159,75€
31/12/2032	1 173 825,74€	-70,07%	-2 748 342,41€
31/12/2033	884 829,34€	-77,44%	-3 037 338,81€
31/12/2034	609 343,38€	-84,46%	-3 312 824,77€
31/12/2035	330 140,72€	-91,58%	-3 592 027,43€

b) Répartition par prêteur



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse		1 512 902,22€	6	40,64%
Société de Financement Local		1 039 328,40€	1	27,92%
Dexia		924 768,68€	1	24,84%
Bawag P.S.K. Bank		215 065,39€	1	5,78%
Crédit Agricole Alpes Provence		30 763,00€	1	0,83%

Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2026
Fixe	2 569 549,00€	69,02%	7	3,81%	95 668,38€	9 ans et 8 mois	2 206 163,66€
Variable	1 153 278,69€	30,98%	3	2,37%	26 627,46€	15 ans 9 mois et 4 jours	1 071 686,40€

VI. Plan pluriannuel de fonctionnement sur 3 ans

SCENARIO MANDATURE ACTUELLE EN K€	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 334	9 158	9 171
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 547	10 404	10 133
EPARGNE BRUTE	1 213	1 248	962
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	445	403	410
EPARGNE NETTE	768	843	552

L'objectif de la première partie du mandat est de dégager suffisamment d'épargne nette pour payer les factures en souffrance et permettre un fonds de roulement positif à l'horizon 2028, afin de relancer la capacité d'investissement pour des projets structurants

A cet effet en corrélation avec les services de la Préfectures les taux de foncier bâti diminueront progressivement : soit 49.86% en 2027 et 46.67 % en 2028 (taux en vigueur en 2024 avant l'augmentation)